

Aide financière aux Unions Commerciales du Doubs

Dossier de demande d'aide financière

Cette aide financière correspond à 20 % du montant HT (plafonné à 1 000 €) pour les dépenses relatives à la :

- ☞ **communication** d'une animation commerciale (par exemple : matériel pour décoration de vitrines, mailing à destination de la clientèle, affiches, vitrophanies, achat d'espaces publicitaires...)
- ☞ **fidélisation** (par exemple : cartes de fidélité, chèques-cadeaux...)

Ce dossier est à retourner dûment rempli et accompagné des pièces justificatives à :

CCI du Doubs - Département Commerce Tourisme Création
46 avenue Villarceau 25042 BESANCON CEDEX

Coordonnées de l'Association	Dénomination : N° et rue : Code postal : Ville : Téléphone fixe : Fax : Mail :			
Président(e)	Prénom, Nom : Activité Professionnelle : Date de prise de fonction :			
Nombre d'adhérents	Total adhérents	dont commerçants	dont artisans	dont prof. libérales
Date de la demande				

Demande d'Aide financière relative à la

 Communication pour animation commerciale

 Fidélisation

Nom de l'opération		
Détail de l'opération		
Objectif (s)		
Descriptif	Modalité de mise en oeuvre	
	Date	
	Partenaire	
	Résultats attendus	
Budget prévisionnel détaillé à joindre		Montant total HT :

N'oubliez pas de joindre votre budget prévisionnel détaillé relatif à cette opération, et copies des devis. La CCI se réserve le droit de demander des pièces complémentaires.

Fait à :, le

Signature et cachet de l'association

Procédure de demande d'Aide Financière destinée aux Associations de Commerçants du Doubs

La CCI du Doubs souhaite soutenir les Unions Commerciales pour favoriser le lancement d'opérations exemplaires et originales. Ainsi, elle a mis en place spécifiquement une enveloppe budgétaire annuelle dédiée aux unions commerciales du département. Les aides financières accordées ne peuvent toutefois s'inscrire dans une logique de reconduction.

Public éligible

- Association des commerçants et artisans du département du Doubs
- Fédération d'unions commerciales du Doubs

A l'exclusion de toute association n'ayant pas pour objet la promotion du tissu commercial local.

① Toute demande d'aide financière doit être adressée par écrit, avant la manifestation, au Président de la CCI du Doubs, par le Président (ou son représentant) de l'Association. Cette demande doit être accompagnée de devis ou du budget prévisionnel de la manifestation.

② Dépenses éligibles

- Dépenses relatives à la fidélisation (cartes de fidélité, chèques-cadeaux...) ou en lien avec l'adhésion au dispositif Achat-Doubs.
- Dépenses relatives à la communication d'opérations d'animations commerciales spécifiques et originales liées au commerce (matériels pour décoration de vitrines, mailing à destination de la clientèle, affiches, vitrophanies, achat d'espaces publicitaires...).

③ Conditions

- 20 % des dépenses éligibles HT
- Plafond 1 000 €

④ Critères d'attribution

- L'opération ne doit pas avoir fait l'objet d'un financement par la CCI du Doubs sur les 3 dernières années ; dans le cas contraire, l'association devra démontrer les innovations apportées.
- L'association ne peut solliciter cette aide financière qu'une seule fois par année civile.
- Dans le cas d'une demande déposée par une fédération d'associations, l'opération projetée ne doit pas être également menée par une association membre de ladite fédération.

⑤ Une convention spécifique sera transmise à l'Association afin de fixer les modalités pratiques et notamment **l'apposition systématique du logo de la CCI Doubs sur tous les documents de communication relatifs à l'animation financée.**